

Nantes, le 08 juin 2015

Une stratégie régionale au service de l'économie maritime Vers la création en Pays de la Loire d'un Parlement de la mer ?

Les acteurs maritimes des Pays de la Loire ont rencontré aujourd'hui le député Arnaud Leroy au sujet de son Projet de loi sur l'économie maritime. Il avait sollicité la Région afin de contribuer à la proposition de loi « Croissance bleue », annoncée à Nantes lors des Assises de l'économie maritime, en décembre dernier. Ce texte, qui sera déposé cet été, vise à lever les verrous législatifs pour débrider le potentiel de croissance, d'activité et d'emplois des activités maritimes.

L'initiative d'Arnaud Leroy est une chance pour la communauté maritime régionale qui contribue largement à l'économie et à l'emploi en région. Elle s'inscrit dans la continuité de l'engagement du député en faveur de l'économie maritime, et notamment de son rapport sur la compétitivité des transports et des services maritimes français, présenté en novembre 2013. Des propositions de ce rapport ont d'ores-et-déjà été reprises dans diverses lois (transition énergétique, biodiversité, loi Macron) et un comité de suivi de la mise en œuvre des mesures de simplification a été mis en place. Cependant, le cadre législatif comporte encore certains freins qui empêchent de saisir pleinement le potentiel de la croissance bleue.

« La politique régionale menée depuis 2010 fait des Pays de la Loire la région de la nouvelle économie maritime. Ici, les acteurs ont fait la preuve de leur capacité de rebond, de leur sens de l'innovation, et de leur intelligence collective. La mer est aujourd'hui au cœur des politiques publiques régionales, par la croissance économique et les créations d'emplois qu'elle engendre, mais aussi par les enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire que soulève le développement des activités humaines en mer et sur le littoral. Pour que cette croissance bleue soit durable, nous avons besoin d'une stratégie concertée, c'est la vocation que pourrait avoir un futur Parlement de la mer en Pays de la Loire », a indiqué Christophe Clergeau, Premier Vice-président du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Avec 450 kilomètres de côtes, et près de 40 000 emplois liés à la mer, la région des Pays de la Loire s'affirme résolument comme une région maritime. Les acteurs maritimes ligériens ont plus d'une fois fait la preuve de leur intelligence collective pour permettre à la région de se positionner sur des filières émergentes tout en pérennisant les secteurs traditionnels. Le territoire est plus que jamais en mouvement pour saisir les opportunités de la croissance bleue.

CONTACT PRESSE

Séverine Rannou severine.rannou@paysdelaloire.fr 02 28 20 60 63